

ANIMATION : LES DIFFICULTÉS D'UNE FILIÈRE D'EXCELLENCE, UNE TABLE-RONDE AU SÉNAT EN COMITÉ CHOISI



La commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport du Sénat a organisé, mercredi 7 janvier 2026, une table-ronde intitulée "l'animation française : les difficultés d'une filière d'excellence". Y étaient invités Hervé Dupont, directeur général délégué de Fortiche Production, Samuel Kaminka, président d'AnimFrance, Valérie Moatti, directrice générale de l'école Gobelins Paris, Franck Petitta, directeur général de l'école Georges Méliès, et Marc du Pontavice, directeur général de Xilam Animation. Tout comme les Assises du Cinéma organisées par le CNC en octobre 2025, aucun syndicat de salarié-es n'a été invité à cet événement. En l'occurrence, ils n'ont ici pas même été prévenus de la tenue de cette table-ronde, tout comme les Intervalles, qui sont tombé-es par pur hasard sur le post d'une journaliste annonçant l'événement sur LinkedIn deux jours avant qu'il n'ait lieu. On peut se demander l'intérêt de parler de la crise que traverse le secteur sans s'attarder sur les premier-es concerné-es par cette dernière, les travailleur-euses.

Comment les invité-es ont-ils été choisi-es ? Pourquoi ne retrouve-t-on pas le SPI (Syndicat des Producteurs Indépendants) ou le RECA (pour représenter les écoles) parmi eux ? Et pourquoi inviter spécifiquement Fortiche si ce n'est du fait de la renommée mondiale de l'entreprise suite à Arcanes ? Elle n'est pourtant pas un des employeurs principaux du secteur, des studios comme Method, Monello, Watch Next Média, Superprod, Illumination ayant des productions en cours et des équipes plus nombreuses, mais n'est pas non plus particulièrement représentative des studios indépendants comme Gao Shan Pictures, Special Touch Studio, Les Fées Spéciales etc. L'organisation même de cet événement ne laisse pas présager aucune des conclusions pratiques, ni des propositions de solutions pour sortir de la crise, encadrer et pérenniser le secteur et ses écoles. Il y sera pourtant question, lors des discussions, tant de la situation de crise actuelle que de l'évolution des possibilités de productions et diffusions, pour les œuvres audiovisuelles comme cinématographiques, et des écoles d'animation.

Les prises de paroles ont dès lors surtout porté sur la résilience de notre secteur professionnel, grâce à l'exception culturelle française. Le président d'AnimFrance a pu ainsi affirmer que le film d'animation soutenait l'emploi jeune et pérenne sur tout le territoire, sans que personne ne lui rappelle la précarité grandissante de nos métiers, en région comme à Paris, et le turn over constant des équipes participant à la dégradation de nos conditions de travail. Il a également rappelé que malgré la crise, nous sommes une industrie d'avenir, du fait de l'appétit très fort des publics pour l'animation : 50% des EOF sur Netflix, 15% des programmes regardés sur Netflix sont à destination des enfants, et 15% de ces mêmes programmes sont des séries d'animation. Les publics tendent d'ailleurs à s'élargir selon lui au-delà de l'audience jeunesse, l'animation adulte et familiale étant des vecteurs forts de croissance. Pourtant, les carnets de commandes et les coproductions des studios ont bel et bien réduit ces dernières années.

Samuel Kaminka (AnimFrance) a parlé du fait qu'on cumule une crise conjoncturelle et structurelle. Conjoncturelle, avec les USA qui n'investissent plus autant dans nos productions. Les programmes jeunesse, facteur non pas d'abonnement mais de rétention des abonné-es des plateformes de streaming, ne sont plus une priorité pour ces dernières qui ne cherchent plus à conquérir de nouveaux publics. Structurelle, de par la migration de la consommation des enfants vers le numérique.

Or Youtube ne participe pas aux investissements, elle est considérée comme plateforme d'hébergement et non pas diffuseur et reste donc hors système de participation au financement des productions. Il oublie cependant de préciser qu'il n'existe à ce jour pas d'étude comparative du CNC sur les choix de plateformes du public : le CNC ne s'intéresse à Youtube, dans son rapport annuel sur le film d'animation, que depuis deux ans, et il n'y est pas question de migration des publics, mais d'une diversification des plateformes de consommation. Nous rappelons par ailleurs qu'une partie des programmes d'animation visionnés sur Youtube peuvent s'apparenter à du replay, parfois sur les comptes mêmes des chaînes TV ou des studios producteurs, comme Xilam.

Toujours côté producteurs, Marc Du Pontavice (Xilam) a rappelé que le film d'animation en France s'adresse par ailleurs principalement aux enfants, segment très étroit des enfants de 3-10 ans, qui intéresse moins les publicitaires et les chaînes de TV. Il faut reconnaître qu'en parallèle, lesdites chaînes ont bien du retard à reconnaître que l'animation s'adresse depuis longtemps à un public bien plus large, que ce soit par les anime ou les séries d'animation américaines qui ont su aller au-delà de la cible jeunesse.

Le créateur de Xilam a ajouté une curieuse remarque quant à l'importance de proposer aux enfants des œuvres de notre territoire, de notre culture, et que rien ne l'exaspère plus que de voir des enfants se construire avec des références américaines et japonaises. On s'étonne d'apprendre que Zig & Sharko, ainsi qu'Oggy et les Cafards, séries phares de Xilam, dans la plus pure lignée du slapstick américain, sont représentatifs de la culture française. Et on se désole par ailleurs de cette xénophobie vis-à-vis des programmes étrangers qui rappelle les heures sombres du "ras-le-bol des bébés zappeurs" de Ségolène Royal. Par ailleurs, les programmes américains et japonais ont le mérite, dans leur ensemble, d'être moins condescendants envers le public jeunesse, en étant plus variés en termes de narration, styles et sujets abordés.

Il fut ensuite question du crédit d'impôt, qui touchait à sa création en 2005 un secteur plus petit, où l'animation coûtait moins cher, avec un plafond de 3000€ la minute comparé à 10 000€ la minute pour la fiction. Le coût moyen horaire de l'animation est aujourd'hui similaire à celui de la fiction, la discrimination du crédit d'impôt ne fait donc plus sens et s'avère contre productive selon le patron de Xilam. On peut alors faire appel au crédit d'impôt international (non plafonné) si la plateforme étrangère devient coproductrice principale et que l'œuvre lui appartient. Le décret SMAD oblige en parallèle les plateformes de streaming à investir dans les œuvres originales, et non uniquement dans l'achat de catalogue.

Enfin, Marc Du Pontavice a considéré que la production indépendante n'était pas une histoire de petits contre les gros, de créateurs contre les industriels, mais la possibilité pour un producteur de créer un catalogue qui va lui permettre, en parallèle, de produire des œuvres plus à risque. Or, selon lui, les plateformes prennent des parts tellement énormes du marché qu'on perd le contrôle de la production et de ses contenus. Pourtant, Arcanes était bien destiné à Netflix, une plateforme, et est l'un des programmes les plus novateurs et originaux que le secteur ait produit ces quinze dernières années, avec un contrôle artistique visuel total par Fortiche.

Hervé Dupont (Fortiche) a parlé d'une volonté de ramener les travailleurs français en France (en ayant une succursale aux Îles Canaries, c'est cocasse comme remarque), avec du savoir-faire artistique, mais également de support et de gestion de production, en respectant toujours la création. L'animation est une des industries culturelles qui permet le développement de l'emploi en région et une dynamique dans les territoires, tout comme le jeu vidéo, explique-t-il. Pourtant, la précarité de nos emplois n'est jamais abordée, et les bassins d'emploi en région sont souvent réduits, nous rendant dépendant de la bonne volonté des quelques studios qui y sont installés.

Pour les écoles, Valérie Moatti (Les Gobelins) a posé la question d'une potentielle réglementation pour distinguer les écoles, comme a commencé à faire le RECA. Elle n'est par ailleurs pas fermée à intégrer l'IA dans les cursus puisqu'il s'agit selon elle d'un nouvel outil auquel il faut préparer les élèves, malgré les risques amenés par cette technologie. De son côté, Franck Petitta (Méliès) a comparé l'arrivée de la 3D à celle de l'IA, mais considère que cette dernière n'est pas un outil mais une machine qui prend le travail, qui "détruit le savoir-faire humain". À propos des écoles d'animations, et de leur survie, rien n'est dit concernant les écoles publiques et leur manque de moyens, alors même qu'elles permettent un accès privilégié au secteur aux élèves n'étant pas en mesure de déboursier plus de 8000€ annuels pendant trois à cinq ans.

Les sénateur·ices ont ensuite pu lister leurs questions aux invité·es de la commission. Certain·es n'avaient pas pris le temps de se renseigner sur le secteur, notamment via les rapports d'Audiens et du CNC, mais d'autres s'étaient instruit·es sur des points précis, notamment la mise en place de Carbulator et l'absence de positionnement du secteur vis-à-vis de l'IA, comme le sénateur communiste des Bouches du Rhône Jérémie Bacchi. L'ensemble des questions n'a de toute façon pas pu être adressé en détail, faute de temps, et il n'est pas prévu de créer un groupe de travail dédié au secteur qui pourrait déboucher sur des propositions de loi ou des arrangements avec les instances professionnelles comme le CNC, les régions et les soutiens publics et privés. Seule solution réelle proposée, la création d'un fonds d'investissement dédié à l'animation, mais qui serait de nouveau une aide aux entreprises, sans contrepartie ou assurance que cela impactera positivement nos emplois. La théorie du ruissellement est déjà démentie depuis suffisamment longtemps pour qu'on ne s'y méprenne plus. Une proposition de réorientation de l'initiative France 2030 vers la production déléguée a également été proposée par un·e sénateur·ice, sans plus de détails.

Le secteur est en crise, c'est un fait. Mais ce n'est pas en multipliant les prises de paroles purement patronales, et en excluant les travailleur·euses des processus de réflexion, que l'on pourra sortir grand·es de cette période sombre. Les syndicats de salarié·es doivent prendre part dans ces discussions, et elles doivent être cadrées pour amener à des actions concrètes sur le secteur, pas à des sempiternels rappels de son fonctionnement passé et présent.